



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 28359

Texte de la question

Mme Karine Berger interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les évolutions entre 2012 et 2017 des taux de prélèvements obligatoires respectivement sur les ménages et sur les entreprises dans le programme de stabilité présenté par lui le 17 avril 2013. Le taux de prélèvements obligatoires total augmente de 44,9 % de PIB à 46,3 % (page 80) de PIB. Elle souhaiterait connaître les niveaux portant sur les ménages, d'une part, et sur les entreprises, d'autre part, exprimés en pourcentage de PIB.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Berger](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28359

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5695

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)